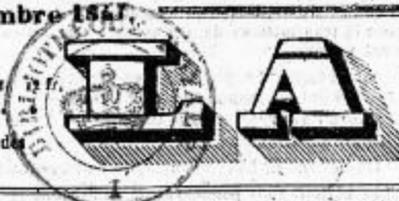


ABONNEMENTS :

3 fr. 50 c. 48 fr. Trois mois
6 fr. 50 c. 96 fr. Six mois

Les abonnements partent du 1^{er} et 15 du mois.



LA PRESSE

INSERCTIONS :
1 fr. 50 c. la petite ligne et à 3 fr. la ligne de réclame.
Toutes les lettres doivent être affranchies.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris, 29 novembre.

La nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés, occupe de nouveau ce matin le *Sicéle* et le *Courrier français*, qui en font l'un et l'autre le sujet de leur premier article.

L'article du *Sicéle* commence par cette phrase, expression fidèle du sentiment général que nous avons proclamé :

« La nécessité d'un pouvoir fort, stable et respecté, n'est méconnue par aucun homme, par aucun parti ayant l'intelligence des besoins de notre époque. Mais on commence de toutes parts à comprendre que le pouvoir ne se fortifie et ne s'affermi ni par l'aveuglement ni par la dépendance de ceux qui ont à cœur de le servir. »

Il se termine par celle-ci, qui n'est pas en moins parfait accord avec les opinions que nous avons soutenues et les vœux que nous formons :

« Nous ne retirons rien de ce que nous avons dit sur le choix qu'ont fait les conservateurs dans la personne de M. de Lamartine. Si ce choix est agréé et soutenu par le ministère, s'il doit être l'expression d'une pensée hostile à celle que nous avons constamment défendue, nous le combattons avec notre parti, mais nous n'en persisterons pas moins à déclarer qu'il est honorable pour ceux qui ont pris l'initiative, et qu'il serait digne de la chambre. Que toutes les opinions, au lieu de se dissimuler derrière des noms effacés, des caractères souples et complaisans, s'accoutument ainsi à mettre en avant les hommes qui sont la représentation la plus haute des idées qu'ils veulent faire prévaloir, et il y aura plus d'élevation, plus de sincérité dans les débats publics, plus de dignité et de force dans le parlement. Or, tout le monde, nous l'espérons, en est venu à se convaincre que le maintien de la puissance parlementaire importe à la grandeur et à la stabilité du gouvernement lui-même. »

Le *Courrier français* nous a mal compris s'il a sérieusement pensé qu'en rapportant textuellement la déclaration du *Sicéle* nous ayons jamais entendu dire que l'opposition devait s'abandonner, et porter d'enthousiasme et en masse M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés. L'unanimité lui fut-elle offerte que nous n'en voudrions pas pour lui. L'opinion qui le représente vent plus qu'un hommage rendu à l'élevation de son génie et à la noblesse de son caractère; il faut à cette opinion une lutte, une lutte décisive, non l'unanimité, qui serait la neutralité, mais la majorité, qui sera le triomphe! Ce que nous souhaitons ardemment, c'est que la gauche fasse choix du candidat le plus digne, le plus redoutable qui soit dans ses rangs, pour l'opposer à M. de Lamartine. Ce que nous souhaitons, c'est que le combat s'engage, c'est que d'un côté se rangent tous ceux qui veulent le pouvoir fort, la liberté féconde, la paix glorieuse, et de l'autre tous ceux qui préfèrent le pouvoir faible, la liberté stérile, la paix armée, c'est que le combat ait lieu à outrance! Quand nous avons rapporté cette déclaration du *Sicéle* ainsi conçue : « Si nous en étions réduits à chercher un candidat dans les centres, c'est assurément M. de Lamartine que nous désignerions le premier; nous n'avons entendu dire qu'une chose, c'est que M. de Lamartine aurait le suffrage de ceux-là même dont il n'aurait pas le vote, c'est que tout ce qu'il y a de députés honorables se sentirait honorés dans la personne de leur président, et seraient heureux de voir la chambre dont ils font partie s'élever dans l'opinion publique par un tel choix. »

Voici en quels termes le *Courrier français* fait ses réserves :

« Dans le choix du président, la question d'opinion passe avant la question de personnes; le candidat du ministère ne saurait donc être celui de l'opposition. Chaque parti propose d'élever à ces fonctions également difficiles et honorables l'homme qu'il croit le plus capable de le représenter dignement. La gauche et le centre gauche ne sont pas tellement dépourvus de notabilités politiques qu'elles se trouvent réduites à reporter leurs voix sur les amis de M. Guizot. »

En discutant la candidature de M. de Lamartine, nous examinerons donc non pas ce qui peut convenir à l'opposition, mais ce que fera le parti ministériel. Si le parti ministériel fixe ses vœux sur M. de Lamartine, cette conduite nous paraîtra plus nette et plus courageuse que celle qu'il tint, à l'ouverture de la dernière session, en se retranchant derrière M. Sauzet. M. Sauzet n'était pas l'expression de la majorité qui avait accepté M. Guizot; il ne représentait que la fraction la plus douteuse, l'appoint de cette majorité. En supposant que les amis de M. Sauzet aient le moindre dis-

position à retirer leur appui au ministère, le ministère, en continuant à donner ses voix à M. Sauzet, aurait l'air de céder à la peur. »

Nous aussi, nous voulons, comme le *Courrier français*, que la question d'opinion passe avant la question de personnes. Mais si notre opinion a sur celle du *Courrier français*, l'avantage de compter dans ses rangs l'homme parlementaire dont le nom est le plus illustre, dont les idées ont le plus d'élevation et d'étendue, les sentimens le plus de loyauté et de noblesse, les convictions le plus de désintéressement et de générosité, les paroles le plus de mesure et d'audace, — audace qui ne recule devant l'expression d'aucune conviction profonde, d'aucune vérité utile, — Pourquoi donc notre opinion n'en profiterait-elle pas?

Dans une correspondance de Paris en date du 23 courant, insérée dans le *Morning-Post* du 26, on lit ce qui suit :

« Dans une réunion préparatoire des députés conservateurs présens à Paris, il a été décidé que l'on porterait à la présidence de la chambre des députés M. de Lamartine. Bien que le cabinet eût l'intention d'appuyer la candidature de M. Sauzet, il n'est nullement douteux qu'il ne se rallie avec empressement à celle de M. Lamartine, dont la nomination ne ferait qu'assurer davantage au cabinet l'appui de la droite. »

La *Gazette universelle de Leipsick* publie, dans son numéro du 24, un article intitulé : « Les hommes et les partis dans la chambre, » où se trouve le passage suivant sur M. de Lamartine :

« M. de Lamartine est sans contredit, à la chambre des députés, la personnification la plus glorieuse du parti conservateur. On ne saurait se faire une idée de ce qu'il lui a fallu de travail et de persévérance pour se faire dès son début écouter par la chambre et triompher de ses préventions. Mais M. de Lamartine savait qu'il possédait en lui tout ce qu'il fallait pour vaincre l'obstacle que lui opposait l'envie mesquine des médiocrités, qui ne pouvaient pas comprendre comment un *faiseur de vers* (c'est ainsi qu'on l'appelait) pouvait être un homme politique sérieux, un administrateur distingué. Il y a peut-être peu d'hommes dans la chambre qui travaillent autant que M. de Lamartine, et qui saisissent plus promptement les questions les plus matérielles. Il faut l'avoir entendu, dans les bureaux de la chambre, discuter les questions les plus ardues, pour pouvoir se faire une juste idée de la variété et de la souplesse de son talent. On peut dire sans exagérer de M. de Lamartine que c'est l'orateur de la chambre qui parle le plus correctement sa langue. Au commencement, il est vrai, il ne possédait pas cette grande facilité d'improvisation qu'on admire aujourd'hui en lui. Ses premiers pas ont été tant soit peu incertains, mais aujourd'hui il domine aussi bien les questions que l'Assemblée. Ces brillantes qualités ne ressortent pas autant dans tel ou tel discours public que dans les discussions politiques qu'il engage si souvent chez lui lorsque les notabilités parlementaires et scientifiques se pressent dans ses salons. Ses amis ont souvent regretté de n'avoir pas près d'eux un sténographe pour reproduire ses improvisations familières. Comme membre du conseil général du département de Saône-et-Loire, M. de Lamartine a pu étudier l'administration pratique; les personnes qui l'approchent sont d'avis qu'il pourra devenir un ministre de l'intérieur très capable. En effet, les hommes les plus éclairés du parti conservateur pensent que ce n'est que par M. de Lamartine que la France entrera dans la véritable voie du progrès. Les personnes qui l'approchent sont bien loin de le considérer comme un rêveur ou un utopiste, comme on le dit quelquefois en France, et comme on le répète en Allemagne. »

LA POLITIQUE DES CHEMINS DE FER (1).

III.

Presbourg.

Si l'on voulait en croire certains esprits forts, il semblerait qu'en demandant que le pays s'occupe sans plus tarder de ses affaires, que le gouvernement se hâte de réaliser le rêve d'un grand roi, d'assurer aux classes ouvrières qui l'ont fondé, cette poule au pot qu'Henri IV ambitionnait pour elles; il semblerait, dis-je, que nous voulons ramener le culte du veau d'or, étouffer sous la passion de l'argent et

(1) Voir la *Presse* des 21 et 28 novembre.

du bien-être les grandes vertus civiques, le sentiment de l'honneur et l'amour de la liberté.

Or, rien n'est plus faux en principe, rien n'est plus inexact en fait que cette doctrine réprouvée par le bon sens, condamnée par l'expérience.

Les facultés de l'esprit sont solidaires entre elles. On n'en saurait exercer une sans qu'il n'en résulte un certain développement pour les autres. Le progrès engendre le progrès; avec le sentiment de sa force, l'homme acquiert la conscience de sa dignité.

L'être intelligent qui consacre ses veilles au perfectionnement de l'industrie se demande bientôt si tout est combiné pour le mieux dans la machine gouvernementale. L'homme qui s'est rompu au maniement des affaires de commerce comprend le mécanisme des administrations publiques, et n'en tolère les abus qu'avec impatience. Un citoyen habitué à faire prévaloir ses intérêts et à défendre ses droits avec ses pairs est plus apte à soutenir les uns et les autres vis à vis de ses supérieurs.

Celui qui ne fait rien, qui s'abandonne à ses penchans ou à ses passions, qui sacrifie tout au plaisir, qui ne voit dans la vie qu'un voyage dont il faut écarter avec soin et abrégier autant que possible les fatigues, est par le fait en âge de minorité. Pour lui, l'état de tutelle, s'il est doux, s'il ne contrarie pas ses goûts et ses caprices, s'il favorise au contraire son penchant au *far niente*, s'il diminue la somme de ses devoirs, est le gouvernement par excellence.

L'homme qui croit, au contraire, que le ciel l'a mis au monde pour travailler à un but commun, le perfectionnement moral et matériel de l'humanité, qui puise dans cette noble foi la règle de ses actions, le mobile constant de ses efforts, qui ne dévie jamais de la route qu'il s'est tracée, a la conscience de sa force développée dans l'exercice de sa volonté, il connaît son empire sur lui-même, il comprend qu'il est digne de se gouverner, ou tout au moins de dicter les conditions auxquelles il prétend être gouverné. C'est par le développement industriel qu'au moyen-âge les communes se sont affranchies de la domination des seigneurs, et plus récemment, en Angleterre, le bill de la réforme n'est-il pas sorti des districts manufacturiers?

Quelles sont aujourd'hui les nations les plus libres, les plus jalouses de leur influence, les plus fières de leur nationalité? — Précisément celles qui donnent à leurs manufactures, à leurs voies de transport le plus d'extension. J'ajoute que l'égalité existe seulement là où tout homme actif et capable peut prétendre à la fortune, là où la richesse n'a d'autre source légitime, d'autre origine première que le travail.

C'est par cette dernière voie, plus en rapport avec la douceur de leurs mœurs, avec leur respect religieux pour le pouvoir, avec leur dégoût pour tout ce qui ressemble à de l'agitation, que les Allemands ont résolu de conquérir leur émancipation politique et de chercher la liberté dans l'ordre.

Un fait immense, complexe dans son origine, nu dans son esprit et dans son but, s'accomplit de l'autre côté du Rhin : la race germanique, jusqu'à ce jour divisée, se forme en faisceau et s'avance majestueusement vers l'unité. Depuis que le concert des grandes puissances a annulé l'influence politique des petits états, l'Allemagne a pu prévoir dans un avenir prochain sa déchéance complète, si elle ne réunissait toutes ses bouches pour donner à sa voix plus d'autorité et de force. Frappée de l'état d'harmonie dans lequel vivent les populations de l'union américaine, malgré l'étendue de ce pays, la diversité de ses intérêts, la question brûlante de l'esclavage, elle a rêvé pour elle quelque chose d'analogue. Ses efforts, d'abord disséminés, ont pris un caractère imposant sous la conduite de la Prusse : 26 millions d'habitans sont à cette heure liés par les mêmes intérêts.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette association nominale n'est pas le germe d'une véritable absorption; dans la fédération américaine chaque membre a pu conserver son indépendance. L'inégalité numérique des populations des états est rachetée par l'énergie, par l'indomptable fierté de cette puissante race. Peut-on en dire autant de l'association allemande, cet assemblage de forts et de fai-

« Comment, monsieur, lui ai-je dit, est-ce parce que vous ne voulez accepter aucune protection, ou par impossibilité? »

« L'un et l'autre, » a-t-il dit en s'inclinant et avec un accent qui m'a imposé silence.

Le sang de mon père a grondé dans mes veines, cette hauteur m'a révoltée, et j'ai laissé là ce bourgeois. Cependant, ma chère, il y a à quelque chose de beau à ne rien vouloir d'autrui. Il n'accepterait pas même notre amitié, pensais-je en conjuguant un verbe. Là, je me suis arrêtée, et je lui ai dit la pensée qui m'occupait, mais en espagnol. Le Hénarez m'a répondu fort courtoisement qu'il fallait dans les sentimens une égalité qui ne s'y trouverait point, et qu'alors cette question était inutile.

« Entendez-vous l'égalité relativement à la réciprocité des sentimens ou à la différence des rangs? » ai-je demandé pour essayer de le faire sortir de sa gravité qui m'impatiente.

Hénarez a encore relevé ses redoutables yeux, et j'ai baissé les miens. Chère, cet homme est une énigme indéchiffrable. Il semblait me demander si mes paroles étaient une déclaration : il y avait dans son regard un bonheur, une fierté, une angoisse d'incertitude qui m'ont étreint le cœur. J'ai compris que ces coquetteries, qui sont, en France, estimées à leur valeur, prenaient une dangereuse signification avec un Espagnol, et je suis rentrée un peu sottée dans ma coquille. En finissant la leçon, il m'a saluée en me jetant un regard plein de prières humbles, et qui disait : Ne vous jouez pas d'un malheureux. Ce contraste subit avec ses façons graves et dignes m'a fait une vive impression. N'est-ce pas horrible à penser et à dire? Il me semble qu'il y a des trésors d'affection dans cet homme.

X.

Madame de l'Estorade à Mademoiselle de Chaulieu.

Décembre.

Tout est dit; ma chère enfant, c'est Mme de l'Estorade qui l'écrivit; mais il n'y a rien de changé entre nous, il n'y a qu'une fille de moins. Sois tranquille, j'ai médité mon consentement, et ne l'ai pas donné follement. Ma vie est maintenant déterminée. La certitude d'aller dans un chemin tracé convient également à mon esprit et à mon caractère. Une grande force morale a corrigé pour toujours ce que nous nommons les hasards de la vie. Nous avons des terres à faire valoir, une demeure à orner, à embellir; j'ai un intérieur à conduire et à rendre aimable, un

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DE

DEUX JEUNES MARIEES (1).

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

La mère à la mère.

Janvier.

Nous avons pour maître un pauvre réfugié forcé de se cacher à cause de sa participation à la révolution que le duc d'Angoulême a été vaincre, succès auquel nous avons dû de belles fêtes. Quoique libéral et sans doute bourgeois, cet homme m'a intéressée; je me suis imaginé qu'il était condamné à mort; je le fais causer pour savoir son secret; mais il est d'une taciturnité castillane, fier, comme s'il était Gonzalve de Cordoue, et néanmoins d'une douceur et d'une patience angéliques. Sa fierté n'est pas montée comme celle de miss Griffith, elle est tout intérieure. Il se fait rendre ce qui lui est dû on nous rendant ses devoirs, il nous écarte de lui par le respect qu'il nous témoigne. Mon père prétend qu'il y a beaucoup de grand seigneur chez le sieur Hénarez, qu'il nomme entre nous don Hénarez par plaisanterie. Quand je me suis permis de l'appeler ainsi, il y a quelques jours, il a relevé sur moi ses yeux qu'il tient ordinairement baissés, et m'a lancé deux éclairs qui m'ont interdite. Ma chère, il a certes les plus beaux yeux du monde. Je lui ai demandé si je l'avais fâché en quelque chose, et il m'a dit alors, dans sa sublime et grandiose langue espagnole : « Mademoiselle, je ne viens ici que pour vous apprendre l'espagnol. » Je me suis sentie humiliée, j'ai rougi, j'allais lui répliquer par quelque bonne impertinence, quand je me suis souvenue de ce que nous disait notre chère mère en Dieu, et alors je lui ai répondu : « Si vous aviez à me reprendre en quoi que ce soit, je deviendrais votre obligée. » Il a tressailli, le sang a coloré son teint olivâtre; il m'a répondu d'une voix douce-

ment émue : « La religion a dû vous enseigner mieux que je ne saurais le faire, à respecter les grandes infortunées. Si j'étais Don en Espagne et que j'eusse tout perdu au triomphe de Ferdinand VII, votre plaisanterie serait une cruauté; mais si je ne suis qu'un pauvre maître de langue, n'est-ce pas une atroce raillerie? Ni l'une ni l'autre ne sont dignes d'une jeune fille noble. » Je lui ai pris la main en lui disant : « J'invoquerais donc aussi la religion pour vous prier d'oublier mon tort. » Il a baissé la tête, a ouvert son *Don Quichotte* et s'est assis. Ce petit incident m'a causé plus de trouble que tous les compliments, les regards et les phrases que j'ai recueillis pendant la soirée où j'ai été le plus courtois.

Durant la leçon, je regardais avec attention cet homme qui se laissait examiner sans le savoir; il ne lève jamais les yeux sur moi. J'ai découvert que notre maître, à qui nous donnions quarante ans, est jeune; il ne doit pas avoir plus de vingt-six à vingt-huit ans. Ma gouvernante, à qui je l'avais abandonné, m'a fait remarquer la beauté de ses cheveux noirs, et de ses dents qui sont comme des perles. Quant à ses yeux, c'est à la fois du velours et du feu. Voilà tout; il est d'ailleurs petit et laid. On nous avait dépeint les Espagnols comme étant peu propres; mais il est extrêmement soigné; ses mains sont plus blanches que son visage. Il a le dos un peu voûté. Sa tête est énorme, et d'une forme bizarre. Sa laideur, assez spirituelle d'ailleurs, est aggravée par des marques de petite vérole qui lui ont ourlé le visage. Son front est très proéminent, ses sourcils se rejoignent et, sont trop épais, ils lui donnent un air dur qui repousse les âmes. Il a la figure rachignée et malade qui distingue les enfans destinés à mourir et qui n'ont dû la vie qu'à des soins infinis, comme sœur Martha. Enfin, comme le disait mon père, il a le masque amoindri du cardinal de Ximénès. Mon père ne l'aime point; il se sent gêné avec lui. Les manières de notre maître ont une dignité naturelle qui semble inquiéter le cher duc, il ne peut souffrir la supériorité sous aucune forme auprès de lui. Dès que mon père sauva l'espagnol, nous partîmes pour Madrid.

Deux jours après la leçon que j'avais reçue, quand Hénarez est revenu, je lui ai dit, pour lui marquer une sorte de reconnaissance : « Je ne doute pas que vous n'ayez quitté l'Espagne à cause des événemens politiques; si mon père y est envoyé, comme on le dit, nous serons à même de vous y rendre quelques services et d'obtenir votre grâce au cas où vous seriez frappé par une condamnation. »

« Il n'est au pouvoir de personne de m'obliger, » m'a-t-il répondu.

(1) Voir la *Presse* des 26, 27, 28 et 29 novembre.

La reproduction de cet ouvrage ne peut avoir lieu sans le consentement simultané de l'auteur et de M. Hippolyte Souverain, éditeur.

bles, d'états tout à fait disproportionnés, de populations façonnées à l'obéissance passive par l'habitude, cette seconde nature? Pour ma part je ne le pense pas. Mais enfin, absorption ou association, le résultat extérieur est le même, la fusion matérielle existe toujours.

Deux conditions devaient encore être remplies pour faire une société politique de cette agglomération commerciale. A l'unité d'intérêt, il fallait joindre l'unité de pensée et l'unité d'action, c'est à dire qu'il fallait fortifier le pouvoir central, constituer une opinion nationale, dominante, organiser un système complet de communications, bien nécessaire des sympathies naissantes, force de cohésion seule capable de former en corps complet ces membres épars et d'y entretenir la circulation, c'est à dire la vie.

La politique fanfaronne du 4^e mars a terminé ce que la politique imprévoyante du ministère Villèle avait laissé commencer. Aux premiers bruits de guerre habilement exploités, les peuples se sont serrés autour de leurs princes, les princes autour de la diète. Un cri général s'est élevé contre l'invasion étrangère, la pensée de constituer fortement l'unité germanique a pris racine dans tous les esprits et a survécu aux circonstances extérieures qui l'avaient produite.

C'est alors que les chemins de fer, essayés sur plusieurs points comme spéculation privée, ont pris, aux yeux des Allemands, un caractère tout à fait politique. Saisissant du premier coup d'oeil les éléments de force, d'union, d'unité intellectuelle et morale que l'on peut puiser dans l'établissement de ces grands moteurs de l'être et de la pensée, la nation germanique s'est éprise pour eux d'une forte passion. Les déconfitures financières qui ont suivi de près le traité du 15 juillet n'ont pas refroidi un seul instant cet enthousiasme. Les études de nouvelles lignes ont au contraire commencé avec plus d'ardeur que jamais. L'affermissement de la paix trouve donc chaque gouvernement en mesure de procéder vigoureusement à l'exécution des plans qu'il a conçus. Or, il n'est pas ici d'état qui n'ait son projet de chemin de fer en étude ou en cours d'exécution. Les villes importantes qui n'ont pu encore obtenir leur grande ligne, possèdent au moins un échantillon de rail-way (*Lust-Eisenbahn*), petite voie de deux à trois mille mètres de longueur, sur laquelle les bourgeois vont passer leurs heures de loisir et promener leurs familles. Bien plus, tout ce qui peut contribuer à populariser, à faire pénétrer dans les masses le goût et l'intelligence des chemins de fer, est mis en oeuvre. Entendez-vous, dans un concert, une musique discordante, mêlée de sifflements aigus et d'autres bruits indéfinissables, qui obtient les honneurs du *bis* et provoque des tonnerres d'applaudissements; tenez pour certain que vous assistez au chant de la locomotive (*Dampfwagen-Lieder*), ou bien encore, voyez-vous se serrer autour d'un de ces savans méconnus qui professe la physique en plein air une foule nombreuse, compacte, pénétrée d'une religieuse attention; n'hésitez pas à croire qu'il est question de la vapeur, de sa merveilleuse application au transport des hommes et des choses, de son influence future sur la race germanique. En Prusse, en Autriche, en Saxe, les chemins de fer se retrouvent partout, sur toutes les bouches qui parlent, dans tous les esprits qui pensent, au milieu des plaisirs du peuple comme au sein des préoccupations des rois.

Ces observations fuites peut-être au premier abord sont autant de traits caractéristiques qui montrent jusqu'à quel degré la passion des chemins de fer s'est emparée des Allemands.

Les merveilles de la vitesse ont produit sur eux une impression d'autant plus profonde, qu'elles se révélaient à une nature quelque peu apathique. Le chemin de fer, disent-ils, est un rédempteur nouveau, descendu sur la terre pour racheter les peuples des fléaux de la guerre, de l'ignorance et du despotisme. Par sa sainte et puissante médiation, les états oublient leurs vieilles querelles, les peuples se précipitent les uns vers les autres et se confondent dans de pacifiques étreintes, petits et grands s'allient pour concourir à la puissance, au bonheur, à l'affranchissement de la communauté!

Ces vagues espérances, cet enthousiasme, cette unanimité touchante, ne permettent pas de douter que l'Allemagne ne continue avec persévérance l'oeuvre de régénération qu'elle a commencée. La reconstruction prochaine de la nationalité germanique, opérée par l'intermédiaire du chemin de fer, est un élément qui devra désormais entrer dans les calculs des politiques européens.

EDMOND TEISSERENC.

DIFFÉREND ENTRE LA PORTE ET LA GRÈCE.

La querelle survenue entre la Turquie et la Grèce paraît plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord. Il y a chance de collision imminente entre les deux pays. Ce n'est pas à tort que le *Malta Times* annonçait dernièrement l'envoi de forces ottomanes par terre et par mer. Cette nouvelle est pleinalement confirmée aujourd'hui. Voici le discours tenu par Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères de la

Porte, dans la conférence diplomatique dont nous avons parlé l'autre jour :

« Les trois puissances, en garantissant l'indépendance de la Grèce, ne doivent pas, à coup sûr, se croire autorisées à garantir l'impunité aux Grecs, lorsque leur gouvernement ou eux-mêmes violent des lois sacrées aux yeux des puissances elles-mêmes. La Porte, loin d'être disposée à accueillir des propositions empiétant sur l'autorité ou les droits reconnus du sultan, est décidée à soutenir ses droits à la main et à repousser par la force toute tentative contre l'intégrité de son territoire.

« La conduite du gouvernement grec a depuis longtemps provoqué la juste colère du sultan, et le gouvernement de la Grèce est arrivé à de telles extrémités, qu'il est impossible que la Porte endure plus longtemps ces affronts répétés sans négliger les devoirs qu'elle a à remplir vis-à-vis d'elle-même et de ses alliés. Incapable de maintenir l'ordre ou d'établir l'intérieur un gouvernement efficace, la cour de Grèce a constamment cherché à affaiblir le gouvernement turc et à troubler la tranquillité des provinces turques. Les émissaires avoués, soutenus et encouragés par certains étrangers (*certain foreigners*), ont été atteints et convaincus d'actes d'hostilité flagrante à Samos, en Crète, sur la frontière de Thessalie et ailleurs, pendant que des agents occultes ont été découverts en Bulgarie, en Serbie, dans la Roumélie et même dans la capitale, cherchant à soulever la population et à amener la guerre civile entre les rayas et autorités turques, ainsi qu'on l'a vu récemment dans le voisinage du Mont-Athos.

« Enfin les choses en sont venues à ce point, que la Porte n'a plus d'autre parti à prendre que de déclarer la guerre à la Grèce ou d'adopter des mesures préventives de nature à réprimer la licence du gouvernement grec et à assurer la tranquillité des parties des domaines du sultan les plus exposées aux machinations et aux incursions des émissaires et filibustiers grecs. La Porte voyant clairement, comme l'Europe entière doit le voir, que certains étrangers (*certain foreigners*) montrent une tendance directe à assister et encourager les empiètements et les intrigues des ennemis de la Porte, il est du devoir du gouvernement ottoman de répondre à ces intrigues et à ces incursions par des mesures promptes et énergiques de nature à empêcher la guerre, car tel est le vœu de la Porte, comme c'est l'intérêt de la Grèce et des trois puissances. Mais, à moins que l'on ne fasse connaître au gouvernement grec le danger auquel il s'expose, et à moins qu'on ne l'assujétisse à l'empire des lois qui dominent les autres peuples, la Porte se verra dans la nécessité de suivre l'avis des membres du conseil d'état qui penchent pour les hostilités immédiates.

« En attendant, la gravité des circonstances force le sultan à prendre des précautions salutaires. En conséquence, S. M. I. a ordonné qu'une escadre, forte de cinq vaisseaux à deux ponts et de cinq grosses frégates, se tint prête à prendre la mer; il a donné l'ordre à trois fortes brigades d'infanterie de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Ces troupes seront dirigées sur les points qui seront indiqués par les conseillers de S. M. I.

Le représentant de la France dans cette conférence, a cherché à détourner la Porte de ces armemens, ruineux pour son trésor, et dangereux pour la paix de l'Europe. Le représentant de la Russie a exprimé la même pensée et manifesté le même vœu. Mais le représentant anglais a pris une attitude toute différente: il s'est rangé complètement à l'avis du ministre turc.

Les positions des diverses puissances de l'Europe commencent, comme on voit, à se dessiner d'une manière remarquable dans cette question. C'est un nouvel épisode du grand drame oriental, épisode qui paraît devoir être fécond en péripéties inattendues.

Nous ne voulons pas devancer les événements. Nous nous bornons, en les attendant, à constater les vives préoccupations que toute la presse anglaise apporte dans le récit des faits qui signalent le début de cette querelle. Tous les journaux de l'autre côté de la Manche s'accordent à accuser M. Piscatory d'avoir été le principal instigateur des violations de territoire dont se plaint la Turquie. Nous sommes convaincus que c'est là une accusation toute gratuite. La frontière qui sépare la Grèce de la Porte n'est pas respectée, par une raison bien simple, c'est qu'elle est mauvaise géographiquement et politiquement. Et puis l'influence ottomane dans les belles provinces de l'ancienne Grèce est tellement délabrée, qu'il ne faut pas s'étonner de l'audace dont font preuve les Grecs actuels dans leurs incursions. Au surplus, cette question de délimitation veut être approfondie, et nous nous proposons d'y revenir.

Consignons ici, avant de finir, qu'au dire des correspondances anglaises, les armemens de la Porte ne seraient pas uniquement destinés à agir contre la Grèce, mais aussi contre Tunis. Cette version n'est pas invraisemblable. La Porte a souvent suspendu ses projets contre le bey de Tunis, jamais elle n'y a définitivement renoncé. Nous engageons M. le ministre des affaires étrangères à faire son profit de l'avertissement qui lui est donné. Il n'y a pas un mois que l'escadre du contre-amiral Leray est rentrée à Toulon. Il serait peut-être nécessaire qu'elle reprît la mer pour observer les mouvements de la flottille turque.

Bulletin de l'étranger.

Correspondance générale. — Les journaux anglais ne contiennent que les nouvelles de Constantinople que nous avons déjà données. On lit dans le *Standard* :

« On dit que les fonds provenant de la négociation des bons falsifiés de l'échiquier ont été découverts à la Banque de France: ils y sont en dépôt. On

assure qu'un courrier a été envoyé à Paris pour s'opposer à ce que la Banque s'en dessaisisse; le gouvernement ayant des données sur l'agent employé ici pour la transmission de cet argent, a pris d'autres mesures pour recouvrer ces valeurs. »

Le *Sun* dit que presque tous les vieux canons que renfermait la Tour de Londres ont été complètement détruits.

Le *Courier* apprend qu'aux titres du fils de la reine, il faut ajouter celui de vicomte Linnceston.

— On lit dans *El Corresponsal*, du 23 novembre, le fait suivant :

« Les corporations populaires de Bilbao ont rédigé une adresse au régent; elles repoussent la participation de la ville à des plans libéraux conçus et exécutés par quatre étrangers, et une poignée de ses fils dénaturés; elles demandent la punition des vrais coupables, mais aussi elles rappellent au héros les liens d'affection contractés au bivouac et au jour du danger. Cette adresse se termine ainsi: Clémence, seigneur, clémence pour Bilbao; Bilbao transmettra aux siècles, sur une pierre d'infamie, le nom de la douzaine d'hommes qui ont compromis la ville. »

Il est plus que probable que cette démarche a été provoquée à l'aide des moyens qui ont déjà si bien servi pour obtenir des pétitions sanguinaires à Valence.

Le gérant du journal *El Canyero* a été condamné à six ans de prison. Le *Correo nacional* a été renvoyé de l'accusation contre trois articles diffamatoires.

Suivant les dernières nouvelles reçues de Madrid, le régent est rentré dans cette ville le 23. On avait fait de grands préparatifs pour le recevoir.

— Le conseil d'état du Valais, qui avait donné sa démission en masse, a consenti, à la prière du grand-conseil, à reprendre ses fonctions et à les exercer jusqu'au mois de janvier 1842. Le grand-conseil a résolu, dans une séance très orageuse, de changer les instructions données aux députés relativement à l'affaire des couvens, et de les autoriser à se déclarer satisfaits du rétablissement d'Hermetschwyl, ou même seulement de celui des trois couvens de femmes désignés dans les propositions d'Argovie.

Le nouveau nonce du pape, jeune homme d'une famille napolitaine, est arrivé à Berne le 24 courant. Il résidera à Schwytz.

On mande de Genève, le 25, que toute agitation a cessé, et que le calme est entièrement rétabli dans ce canton. Le bruit qui a couru que l'Association du 3 mars allait se dissoudre ne se confirme pas.

— La chambre des représentants belges a adopté un projet de loi prohibant la sortie des pommes de terre et de leur féculé.

Actes officiels.

CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Ont été nommés membres de la Légion d'Honneur: MM. Horas, lieutenant de vaisseau; Lévêque, id.; Robert, enseigne de vaisseau; Corlais, maître armurier de première classe; Armand, deuxième maître canonnier de première classe; Mourat et Guérin, matelots de deuxième classe sur la corvette la *Perle*, etc.; M. le docteur Mallat, médecin français, attaché à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu de Manille.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre plénipotentiaire du roi à Francfort, a été réélu député par le collège de Dieppe (*extra muros*). Le nombre des votans était de 528. M. de Chasseloup-Laubat a réuni 507 voix.

— On lit dans le *Moniteur parisien*: « M. le baron Frossard, qui avait passé récemment de la sous-préfecture de Vitré à celle de Châteaudun, vient d'être nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo. »

— Le ministre de l'agriculture rassemble en ce moment tous les éléments d'un important travail sur les jachères, usage invétéré, qui, on le sait, prive le pays d'une notable portion des produits qu'il devrait retirer du sol, en laissant la terre reposer sans culture une année sur trois.

Pour arriver à la suppression de la jachère, il ne faudra rien moins, à ce qu'il paraît, qu'une mesure législative, prescrivant la défense dans un temps donné des bœux par ternaires, c'est à dire l'assolement triennal, dont la rotation ne permet pas l'alternance des plantes à racines différentes. Cette même loi réglerait les droits de vaine pâture, du pacage, et mettrait notre Code rural plus en harmonie avec le développement de l'intelligence agricole.

— Les ouvriers papetiers viennent de reprendre leurs travaux dans un assez grand nombre de manufactures.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 28 et lundi 29 novembre, de 4,212 déposans, dont 633 nouveaux, la somme de 615,591 fr. Le montant des remboursements demandés s'élève à la somme de 460,000 fr.

— Les protestans de France sont, dit-on, sur le point d'établir des sœurs de charité de leur communion, pour soigner les malades dans les prisons, les hôpitaux, etc. Elles porteront, dit-on, le costume des sœurs-grises, et seront recrutées comme elles parmi les jeunes filles.

— Les Polonais résidant à Paris ont fait célébrer aujourd'hui une messe à l'église des Petits-Pères. Ils y ont assisté en grand nombre.

— C'est à partir du 1^{er} décembre et non du 4, ainsi que nous l'avons annoncé par erreur, que le public sera admis à visiter les peintures de M. Paul Delaroche dans le grand amphithéâtre de l'École des Beaux-Arts.

— Le *Moniteur parisien* dément ce soir la nouvelle qu'il avait donnée hier d'une mesure prise par M. le maréchal Gérard relativement à l'instruction militaire des gardes nationaux. M. le maréchal ne pouvait ordonner une mesure qui entraînerait avec elle une dépense qu'il ne serait pas en son pouvoir

homme à reconcilier avec la vie. J'aurai sans doute une famille à soigner, des enfans à élever. Que veux-tu? la vie ordinaire ne saurait être quelque chose de grand, ni d'excessif. Certes, les immenses desirs qui étendent et l'ame et la pensée n'entrent pas dans ces combinaisons, en apparence du moins! Qui m'empêche de laisser voguer sur la mer de l'infini ces embarcations que nous y lançons!

Néanmoins, ne crois pas que les choses humbles auxquelles je me dévoue soient exemptes de passion. La tâche de faire croire au bonheur un pauvre homme qui a été le jouet des tempêtes est une belle oeuvre, et peut suffire à modifier la monotonie de mon existence. Je n'ai point vu que je laissasse prise à la douleur, et j'ai vu du bien à faire. Entre nous, je n'aime pas Louis de l'Estorade de cet amour qui fait que le cœur bat quand on entend un pas, qui nous émeut profondément aux moindres sons de la voix, ou quand un regard de feu nous enveloppe; mais il ne me déplaît point non plus. Que ferai-je, me diras-tu, de cet instinct des choses sublimes, de ces pensées fortes qui nous lient et qui sont en nous! Oui, voilà ce qui m'a préoccupée: eh bien! n'est-ce pas une grande chose que de les cacher, que de les employer, à l'insu de tous, au bonheur de la famille, d'en faire les moyens de la félicité des êtres qui nous sont confiés, auxquels nous nous devons? La saison où ces facultés brillent est bien restreinte chez les femmes, elle sera bientôt passée; et si ma vie n'aura pas été grande, elle aura été calme, unie et sans vicissitudes. Nous naissons avantagées: nous pouvons choisir entre l'amour et la maternité. Eh bien! j'ai choisi: je ferai mes dieux de mes enfans et mon Eldorado de ce coin de terre. Voilà tout ce que je puis te dire aujourd'hui. Je te remercie de toutes les choses que tu m'as envoyées. Donne ton coup d'oeil à mes commandes dont la liste est jointe à cette lettre. Je veux vivre dans une atmosphère de luxe et d'élégance et n'avoir de la province que ce qu'elle offre de délicieux. En restant dans la solitude, une femme ne peut jamais être provinciale, elle reste elle-même. Je compte beaucoup sur ton dévouement pour me tenir au courant de toutes les modes. Dans son enthousiasme, mon beau-père ne me refuse rien et bouleverse sa maison. Nous faisons venir des ouvriers de Paris et nous modernisons tout.

XI.

Mademoiselle de Chaulieu à madame de l'Estorade.

Janvier.

O René! tu m'as attristée pour plusieurs jours. Ainsi, ce beau et

fier visage, ces manières naturellement élégantes, cette ame pleine de dons précieux, ces yeux où l'ame se désaltère comme à une vive source d'amour, ce cœur rempli de délicatesses exquisées, cet esprit étendu, toutes ces facultés si rares, ces efforts de la nature et de notre mutuelle éducation, ces trésors d'où devaient sortir pour la passion, des richesses uniques, des poèmes, des heures qui auraient valu des années, des plaisirs à rendre un homme esclave d'un seul mouvement gracieux, tout cela va se perdre dans les ennuis d'un mariage vulgaire et commun, s'effacer dans le vide d'une vie qui te deviendra fastidieuse! Je hais d'avance les enfans que tu auras, ils seront mal faits! Tout est prévu dans ta vie: tu n'as ni à espérer, ni à craindre, ni à souffrir. Et si tu rencontres, dans un jour de splendeur, un être qui te ravivra du sommeil auquel tu vas te livrer? Ah! j'ai eu froid dans le dos à cette pensée. Enfin, tu es une amie! Tu vas sans doute être l'esprit de cette vallée, tu t'identifieras à ses beautés, tu vivras avec cette nature, tu te pénétreras de la grandeur des choses, de la lenteur avec laquelle procède la végétation, de la rapidité avec laquelle s'élança la pensée; et quand tu regarderas tes riantes fleurs, tu feras des retours sur toi-même! Puis, lorsque tu marcheras entre ton mari en avant et tes enfans en arrière, glapissant, murmurant, jouant, l'autre muet et satisfait, je sais d'avance ce que tu m'écriras. Ta vallée fumeuse et ses collines arides ou garnies de beaux arbres, ta prairie si curieuse en Provence, ses eaux claires partagées en filets, les différentes teintes de la lumière, tout cet infini varié par Dieu et qui t'entoure, te rappelleront le monotone infini de ton cœur. Mais enfin je serai là, ma Renée, et tu trouveras une amie dont le cœur ne sera jamais atteint par la moindre petitesse sociale, un cœur tout à toi.

Lundi.

Ma chère, mon Espagnol est d'une admirable mélancolie. Il y a chez lui je ne sais quoi de calme, d'austère, de digne, de profond, qui m'intéresse au dernier point. Cette solennité constante et le silence qui couvre cet homme ont quelque chose de provoquant pour l'ame. Il est muet et superbe comme un roi déchu. Nous nous occupons de lui, Griffith et moi, comme d'une énigme. Quelle bizarrerie! un maître de langues obtient sur mon attention le triomphe qu'aucun homme n'a remporté, moi qui maintenant ai passé en revue tous les fils de famille, tous les attachés d'ambassade et les ambassadeurs, les généraux et les sous-lieutenans, les pairs de France, leurs fils et leurs neveux, la cour et le ville. La froideur de cet homme est irritante. Le plus profond orgueil remplit le désert qu'il

essaie de mettre et qu'il met entre nous. Enfin il s'enveloppe d'obacurité. C'est lui qui a de la coquetterie, et c'est moi qui ai de la hardiesse. Cette étrange et m'amusé d'autant plus que tout cela est sans conséquence. Qu'est-ce qu'un homme, un Espagnol, et un maître de langues? Je ne me sens pas le moindre respect pour quelque homme que ce soit, fût-ce un roi. Je trouve que nous valons mieux que tous les hommes, même les plus justement illustres! Oh! comme j'aurais dominé Napoléon! comme je lui aurais fait sentir, s'il m'eût aimée, qu'il était à ma discrétion!

Hier, j'ai lancé une épigramme qui a dû atteindre maître Hernandez au vif, il n'a rien répondu, il avait fini sa leçon, il a pris son chapeau et m'a saluée en me jetant un regard qui me fait croire qu'il ne reviendra plus. Cela me va très fort: il y aurait quelque chose de sinistre à recommencer la *Nouvelle-Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau que je viens de lire, et qui m'a fait prendre l'amour en haine. L'amour discute et phraséur me paraît insupportable. Clarissa est aussi par trop contente quand elle a écrit sa longue petite lettre; mais l'ouvrage de Richardson explique d'ailleurs, m'a dit mon père, admirablement les Anglaises. Celui de Rousseau me fait l'effet d'un sermon philosophique en lettres.

L'amour est, je crois, un poème entièrement personnel. Il n'y a rien qui ne soit à la fois vrai et faux dans tout ce que les auteurs nous en écrivent. En vérité, ma chère biche, comme tu ne peux plus me parler de d'amour conjugal, je crois, dans l'intérêt bien entendu de notre double existence, qu'il est nécessaire que je reste fille et que j'aie quelque belle passion, pour que nous connaissions bien la vie. Raconte-moi très exactement tout ce qui t'arrivera. Je te promets la même exactitude, si jamais je suis aimée. Adieu, pauvre chérie engloutie.

XII.

Madame de l'Estorade à mademoiselle de Chaulieu.

A la Crampade.

Ton Espagnol et toi, vous me faites frémir, ma chère mignonne. Je t'écris ce peu de lignes pour te prier de le congédier. Tout ce que tu m'en dis se rapporte au caractère le plus dangereux de ceux de ces gens-là qui, n'ayant rien à perdre, risquent tout. Cet homme ne doit pas être aimé de toi; il ne peut pas être ton mari.

Je t'écrirai plus en détail sur les événements intimes de mon mariage; mais quand je n'aurai plus au cœur l'inquiétude que ta dernière lettre m'y a mise.

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

de faire payer, le budget des légions étant fixé par l'autorité municipale. Il n'existe non plus, dans les légions, aucun dépôt d'armes qu'il soit possible d'affecter à ce service; toutes celles sans emploi ayant été centralisées à l'école-major général. Une autorisation particulière, accordée à la 1^{re} légion de la Seine, qui l'avait sollicitée et qui en supporte les frais, peut seule avoir fait supposer une disposition générale qui, bien que devant produire d'excellents résultats, ne pouvait être ordonnée par M. le maréchal commandant supérieur.

— La préfecture de la Seine poursuit activement l'expropriation des maisons qui se trouvent dans le périmètre des nouvelles constructions à faire pour agrandir et isoler le Palais-de-Justice. On doit procéder à la démolition de ces maisons dans le courant de cet hiver. Déjà près de la moitié des boutiques des rues de la Barillerie, Sainte-Anne et Jérusalem, de la cour de la Sainte-Chapelle et du quai des Orfèvres, sont démolies. Voici, pour l'exécution du projet d'isolement et d'agrandissement du Palais-de-Justice, les bâtiments qui seront démolis, par approbation du conseil municipal de Paris, en date du mois de septembre 1859, savoir :

Dans la rue de la Barillerie, les maisons portant les numéros 16, 18, 20 et 22; dans la rue du Hurlay, les numéros 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19; dans la rue de Jérusalem, les numéros 3 et 5; dans la rue Sainte-Anne, les numéros 1, 3, 5, 7 et 9; sur le quai de l'Horloge, les numéros 45 et 47; sur le quai des Orfèvres, les numéros 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 30; y compris la caserne de l'état-major des sapeurs-pompiers; enfin toute la cour de la Sainte-Chapelle. Les trois tours du moyen-âge qui bordent le quai du nord seront conservées; des ornements gothiques lieront entre elles les constructions de cette façade, mais de manière à lui conserver le caractère particulier du style des 12^e et 13^e siècles.

— Les travaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris ont été commencés le 14 juillet 1857. Ainsi, cinq années auront suffi pour démolir plus de trente maisons, jeter les fondations et élever le vaste monument dont le gros œuvre touche à sa fin. L'Hôtel-de-Ville présente un parallélogramme régulier, plus long qu'épais, ayant vingt-cinq croisées par chacune des grandes façades tournées à l'est et à l'ouest, et dix-neuf par les petites, tournées au sud et au nord.

Quatre pavillons à trois étages sont aux quatre angles; de plus, les quatre côtés en ont encore chacun deux autres intermédiaires, si bien qu'il y en a huit au total, non compris le beffroi, qui domine la principale entrée. Ces pavillons sont unis par des corps de bâtiments, n'ayant que deux étages seulement avec mansardes. Cinq cours irrégulières partagent les nombreuses constructions de ce splendide édifice dans l'intérieur. Le côté du midi est tout-à-fait terminé; c'est là que sont les grands et les petits appartements préfectoraux. Dans les sous-sollements sont les cuisines; à l'entresol, les petits appartements où loge le préfet. Au premier, auquel on monte par un magnifique escalier construit dans le pavillon sud-ouest, sont les grands appartements municipaux communiquant avec les anciens; au-dessus, dans les mansardes, sont des bureaux.

Ces grands appartements sont meublés et décorés avec luxe; ce sont partout des dorures, sculptures, peintures, tentures, lustres et girandoles d'or, fauteuils, divans, sofas dorés et de palissandre. Il y a la salle d'entrée, le salon rouge, le salon bleu, le salon des saisons, le salon jaune, la salle à manger tout en stuc. Les plafonds, les murs et les panneaux sont chargés de peintures dues à MM. Hesse, Schopin et Cauchet. On écrivait un volume in-8, si l'on voulait énumérer tous ces prodiges de l'art. En avant de cette façade est la Seine, et un délicieux jardin orné de fontaines jaillissantes. L'hôtel-de-Ville est maintenant un des plus beaux monuments de Paris.

— La liste civile fait sabler les allées et remplacer au jardin du Luxembourg, ainsi qu'à celui du Palais-Royal, tous les arbres morts ou dépérissants.

— Le niveau de la Seine s'est encore élevé, depuis hier au soir, de dix centimètres. Pour peu qu'il s'élève encore, on sera obligé de retirer à Bercy le vin des caves; les rivières dont le rez-de-chaussée se trouve plus bas que la route, s'apprent à s'installer aux premiers étages; l'eau commence à pénétrer dans leurs établissements. A Paris, l'eau vient battre à une telle hauteur contre les murs des quais, que, ce matin, les marins faisaient manœuvrer leurs bateaux là où se déchargent ordinairement les marchandises. A Corbeil, la partie basse de la ville est inondée. A Courbevoie, sur le quai de Puteaux, l'eau arrive jusque sur le point culminant de la chaussée. Déjà plusieurs habitants de cette rive commencent à déménager.

— Une petite fille de dix ans, abandonnée par son frère, son unique protecteur, et trouvée dans la rue au milieu de la nuit, avait été traduite comme vagabonde devant la police correctionnelle. A une première audience, M. le président Durantin, frappé des réponses naïves et franches d'Arthémise Jacquemard, remit la cause à huitaine dans l'espérance que des protecteurs se présenteraient pour sauver l'enfant de la prison. Cet espoir s'est réalisé au jour'hui : réclamée par les dames supérieures de la rue d'Ulm, Arthémise a été mise en liberté. Une autre personne, Mme Tiedje, s'était présentée à l'audience pour offrir sa maison à la jeune fille; elle s'est retirée presque honteuse d'avoir été devancée. Deux jeunes gens, restés inconnus, ont voulu également adoucir le sort de la jeune victime; ils lui ont fait remettre une petite somme par les mains du greffier.

— M. Cannonne, adjudant au palais de l'Élysée-Bourbon, est mort il y a environ un mois. Avant-hier, sa veuve a été la victime d'un horrible accident; elle s'était endormie auprès de son poêle, le feu a pris à ses vêtements, et elle a été entièrement consumée.

— Le peintre jeune s'est blessé hier à la jambe, celle même qui a été cassée l'année dernière.

— Depuis six mois, M. D... exploitait à la prison pour dettes, rue de Cligny, le double tort d'avoir accepté une lettre de change et de n'avoir pas eu d'argent lors de l'échéance. Samedi dernier, un clerc d'huissier se rendait à la prison, afin de consigner des aliments, le mois expirant ce jour-là. Arrivé rue de la Chaussée-d'Antin, un monsieur qui passait dans un cabriolet l'appelle par son nom et le clerc s'approche du cabriolet qui vient de s'arrêter. — N'êtes-vous pas envoyé à Cligny par l'huissier Def... demande l'inconnu. — Oui, monsieur. — Eh bien! n'allez pas plus loin; je suis chargé de payer la dette de M. D... et je vais trouver votre patron; prenez place contre moi.

Le clerc monte en voiture, et l'on arrive bientôt rue de la Sourdière. — Voulez-vous monter un instant jusque chez moi, dit l'inconnu; je dois déjeuner avec deux de mes amis qui m'attendent sans doute; vous mangerez une côtelette avec nous; je ne vous demande que vingt minutes. Le clerc ne voit pas d'inconvénient à accepter le déjeuner, car il n'est pas midi, et il a jusqu'au soir pour consigner au greffe le prix des aliments. Le déjeuner est excellent, les vins sont délicieux, et six bouteilles de champagne sont vidées pour célébrer la prochaine mise en liberté de l'ami D... Vers la fin de la troisième, le clerc commence à voir trouble, à la cinquième l'article difficilement, et, avant d'avoir bu sa part de la sixième, il s'endort sur la table.

Vers le milieu de la nuit, il se réveille, et rappelant ses souvenirs il veut sortir; mais la plus profonde obscurité règne autour de lui; il crie, appelle, personne ne répond, et de guerre lasse le pauvre diable se jette de nouveau dans le fauteuil qu'il a quitté, et il attend le jour. A huit heures du matin, l'inconnu parait, le clerc éclate en reproches, l'autre menace de le jeter à la porte, une querelle s'engage; le portier va chercher la garde, et le pauvre clerc est conduit au violon à l'heure même où M. D... sort tout joyeux de l'hôtel de la rue de Cligny.

— Depuis quelque temps on remarque sur les boulevards intérieurs des gardes municipaux à pied, sabre au côté et schako en tête, marchant deux par deux. Ce service de surveillance en plein jour se fait actuellement dans toutes les rues de Paris et même extramuros. Tous les postes desservis par la garde municipale à pied fournissent chacun tous les jours un piquet spécialement chargé de ce service de ronde et de surveillance. Ces hommes se relèvent, comme pour les factieux, de deux heures en deux heures, et à leur rentrée aux corps-de-garde, ils enregistrent sur un livre tout ce que leurs consignes leur ont prescrit de signaler.

— La goëlette *Whim*, capitaine Kerridge, venant de Santo-Domingo, avec une cargaison d'acajou, est entrée cette semaine dans le dock de Londres, après une traversée de soixante-quatre jours. Le voyage que ce navire vient d'accomplir a été accompagné de circonstances si extraordinaires, que les annales de la navigation n'en présentent pas de semblables.

En quittant Santo-Domingo, l'équipage du *Whim* consistait en quatre hommes, savoir : le capitaine, son second, deux hommes et le mousse. Quatre jours après le départ, à la suite de bourrasques, prit un rhume violent, qui l'empêcha de faire son service; et, malgré les remèdes d'usage qui lui furent soigneusement fournis par le capitaine, son état empira de jour en jour, et il expira le douzième. Le lendemain matin, les prières funèbres furent dites sur son corps, et il fut lancé à la mer.

Le capitaine Kerridge, ainsi privé de son principal officier, vit son travail doublé et ses fatigues s'accroître; mais malheureusement il devait bientôt se trouver en butte à des peines et à des privations autrement douloureuses. Quelques jours après la mort du second, un des matelots, Michel Shey, natif d'Irlande, fut attaqué d'une maladie de langueur, et, couché dans son hamac, incapable de service, il resta dans cet état jusqu'à l'arrivée.

Vers la même époque, le mousse fut pris d'un ulcère à la jambe, qui le força à garder le cadre pendant tout le reste de la traversée, et qui probablement exigera l'amputation. Il ne restait plus pour amener le bâtiment en Angleterre et le conduire durant un trajet de 4,000 (1,333 lieues), que le capitaine et un matelot nommé Lilly. Ils considéraient cette tâche comme impossible; mais comme leur propre vie, le navire et une riche cargaison étaient perdus s'ils ne persévéraient pas, ils résolurent tous deux de poursuivre à tout hasard le voyage. A cette époque avancée de la saison, le temps est mauvais d'ordinaire, et le capitaine assure qu'il n'a jamais éprouvé une succession aussi continue de coups de vent, prenant souvent tous les signes d'une tourmente. Pendant une de ces bourrasques, la vergue de misaine fut brisée et les voiles golettées enlevées sans que l'on pût les remplacer, le capitaine étant toujours au gouvernail et le matelot ignorant l'art de gouverner les voiles.

Ainsi désemparés en partie, ils continuèrent leur route, et ces deux malheureux étaient presque épuisés de fatigue quand ils aperçurent un navire à quelque distance; ils s'en approchèrent, et le capitaine Kerridge faisant au capitaine étranger l'exposé de sa position, lui demanda s'il pouvait lui prêter un homme pour l'aider; mais l'autre capitaine lui répondit qu'étant lui-même faible d'équipage, il ne pouvait se priver d'un seul de ses hommes. Le *Whim* jusqu'à 15° de longitude, ne rencontra aucun autre navire. A cette hauteur, ayant aperçu une voile à quelque distance, il mit son pavillon en berne, et le bâtiment, qui était le *New-Brunswick*, allant de Terre-Neuve à Liverpool, laissa immédiatement arriver sur lui, et lui donna généreusement un matelot de son équipage. Ainsi renforcé, le *Whim* acheva heureusement le reste de son voyage.

Départemens. — BAS-RHIN. — Strasbourg. — On annonce qu'une maison de banque de cette ville vient de suspendre ses paiements.

BASSES-PYRÉNÉES. Bayonne, 24 novembre. — Hier au soir, un orage est venu se joindre à la tempête qui régnait depuis plusieurs jours. Les éclats de la foudre étaient affreux; elle est tombée dans la soirée sur le clocher de l'église Saint-Etienne, dont elle a fortement endommagé la toiture. Il paraît qu'elle s'est ensuite divisée : l'un de ses carreaux a percé un gros mur, et un autre a remonté le clocher et balayé les tables de l'école communale, qui se tient derrière l'orgue. Les vitres cassées ont été emportées avec tant de netteté, qu'aucun ouvrier ne pourrait le faire mieux. Comme l'église était déserte au moment de cet événement, on n'a pas d'autres accidents à regretter; mais il est inconcevable que les édifices de cette importance, où se réunit un grand nombre de personnes, ne soient pas pourvus de paratonnerres, étant plus exposés que les autres bâties, à raison de leur élévation. Cet orage paraît avoir remis le temps, qui était tout à fait à la tempête depuis une quinzaine de jours. Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, au plus fort de la tempête, un tremblement de terre s'est fait sentir à Biarritz et sur toute la côte depuis le Boucau jusqu'à Hendaye.

Vers une heure de la nuit, M. S... habitant de Biarritz, fut réveillé par une secousse qu'il compare à la commotion que fait éprouver le déchargement d'une machine électrique. Etonné et ne sachant d'abord à quelle cause attribuer cette sensation, il alluma un flambeau placé à côté de lui, et il le tenait dans la main pour diriger plus facilement la lumière dans les diverses parties de l'appartement, lorsqu'une nouvelle secousse de même nature que la première, mais un peu plus forte, le força à laisser tomber ce flambeau. M. S... put alors mieux juger de ce qui venait d'arriver. Le lendemain plusieurs personnes de Biarritz racontèrent avoir éprouvé les mêmes secousses. Un paysan de Bidart, revenant samedi de Saint-Jean-de-Luz, où il avait été chercher un paquet qu'il portait sur ses épaules, sentit tout à coup, vers dix heures du soir, la terre trembler sous lui. Il s'arrêta pour ainsi dire pétrifié. Sa terreur était telle, qu'il resta près d'une demi-heure avant de pouvoir reprendre sa route vers Bidart.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille. — Le général espagnol Narvaez vient d'arriver à Marseille. On annonce aussi l'arrivée dans cette ville de M. Carnier, qui a joué un rôle très actif dans le dernier mouvement.

— Le 19^e léger a reçu le 25 l'ordre de partir pour Alger, où il va remplacer le 2^e qui doit déjà être en mer et n'attendra que l'arrivée de ce dernier régiment à Toulon pour se mettre en route. On a remarqué que ce sera la première campagne d'Afrique du 19^e, qui n'avait pas fait la guerre depuis le siège d'Anvers, où il prit la lunette de Saint-Laurent.

24 novembre. — Avant hier, à neuf heures du soir, une éclipse totale de lumière, complètement visible à Marseille, est venue plonger dans une obscurité de quelques minutes nos rues d'abord et puis tous les magasins, cafés et établissements éclairés par le gaz. Dans les deux théâtres, la rampe s'est éteinte, mais heureusement que les lustres étant beaucoup plus élevés, le gaz a en le temps d'y arriver de nouveau avant qu'ils fussent entièrement éteints. Dans la ville, les hauts lieux ont été préservés des ténèbres.

COTE-D'OR. — Dijon. — Depuis quelques années on découvre, sur le territoire de Meursault, des traces non équivoques d'une villa gallo-romaine. Les vigneron, en faisant leurs fosses, ont trouvé, à une profondeur qui varie d'un mètre à trois mètres, des briques, du marbre, des colonnes, des statues de pierre et de bronze, des médailles en argent et en or. On a remarqué un Mercure d'un demi-mètre d'élévation, une mosaïque, des figurines de terre cuite et de bronze, un anneau; et, sur quelques-uns des objets, des preuves que ce palais magnifique a été détruit par le feu.

FINISTÈRE. — Brest. — Il y a maintenant sur rade, à Brest : les vaisseaux le *Suffren*, l'*Aéna*, le *Neptune*, le *Jupiter*, le *Triton* et le *Scipion*; les frégates la *Didon*, la *Danaé*, la *Triomphante*, la *Coquette* et le *d'Assas*; les bricks la *Dupetit-Thouars* et la *Badine*.

GIROUDE. — Bordeaux, 26 novembre. — On dit qu'un affreux malheur est arrivé avant-hier, à Blagnac; d'après cette nouvelle, le pont suspendu sur la Dordogne se serait écroulé, et aurait entraîné dans sa chute une charrette et sept à huit personnes qui auraient péri victimes du désastre.

— L'Académie de Bordeaux vient de mettre au concours l'éloge de M. Henri Fonfrède.

— M. Bellier, ancien commissaire de police à Toulouse, qui était passé à Reims, a été appelé en la même qualité, par ordonnance royale, à la résidence de Bordeaux.

SEINE-INFÉRIEURE. — Havre. — Le steamer *William Fawcett* vient d'apporter au Havre les premières tôles étrangères, introduites en franchise de droits en exécution de l'ordonnance royale du 25 août dernier, pour être galvanisées à l'usine de Paris, d'autres chargemens de tôles font route pour les usines de Dunkerque et Marseille, où elles vont également être galvanisées.

SOMME. — Saint-Valery. — Notre canton vient d'être coup sur coup le théâtre de plusieurs événements fâcheux. Le 16 de ce mois, on a trouvé sur une route, le corps d'un manœuvre de la commune de la Brutelle. Le cadavre était recouvert de neige, et l'on pense que la victime aura été saisie par le froid sur la route et y aura succombé. Le 25, un autre cadavre, celui d'une femme d'Abbeville, a été trouvé dans le canal, près des écluses de Saint-Valery. Le 25, le sieur Bourgeois, marchand de bois, qui avait donné des signes d'aliénation mentale, parvint à tromper la surveillance de sa famille, et s'est pendu dans un bois attenant à Saint-Valery même. Son état de maladie bien connu avait fixé aussi l'attention de l'autorité ecclésiastique, qui s'est empressée de lui rendre les derniers devoirs.

Enfin, ce même jour, à dix heures du soir, nous apprenons avec la plus vive douleur que le brick *Edmond*, commandé par le capitaine Lhostes, de notre port, serait parti de Sunderland, chargé de houille pour Nantes, que surpris par le gros temps, le novice du bord aurait été élingué par un coup de mer et que par une double fatalité le capitaine aurait été frappé d'un coup de sa barre de gouvernail, des suites duquel il serait mort en mer.

Colonies françaises. — ALGÉRIE. — Oran, 16 novembre. — L'état-major est en grands préparatifs d'installation à Mascara. Une forte colonne sera prête à relier Mascara et Mostaganem; Mascara et Oran seront aussi dans les mêmes conditions. Le général Bedeau est, comme on le sait, destiné pour commander Mostaganem; on parle du général Changarnier pour Oran; le général de Lamoricière est sur son départ pour Mascara. Avec ces trois talens d'élite et l'excellence de leurs dispositions, l'émir est infailliblement ruiné au cœur de sa puissance.

Tribunaux.

AFFAIRE DE MM. ARZAC ET CONSORS. — Le tribunal de Pau a condamné MM. Arzac, Gasc et Rosaldès à une amende de 100 fr. et aux dépens, pour continuation illégale de fonctions publiques, après révocation. Ils ont interjeté appel.

AFFAIRE DE LA FAMILLE LAFARGE CONTRE L'Indicateur corrézien. — L'audience était remplie d'un public choisi et nombreux. La société de Tulle et des environs avait voulu atteindre au dernier degré de l'évidence sur cet épisode d'une affaire si prodigieusement compliquée, d'un si incomparable retentissement.

La famille Lafarge était représentée par M. Léon Builière, assis à côté de M^{re} Bigorie; par M. Pontier, receveur des finances à la Châtre, et par M. Henri Pontier, fils de M. Raymond Pontier, médecin, attaché aux armées d'Afrique. M. Pontier, receveur, n'avait pu jusqu'à présent assister aux débats à cause d'une maladie assez grave; mais il s'est empressé de venir se mettre à la tête de la famille dès que l'amélioration de sa santé le lui a permis.

Après des débats animés, le gérant de l'*Indicateur* a été condamné à 300 fr. d'amende, 600 fr. de dommages intérêts, à l'insertion du jugement dans la *Gazette des Tribunaux*, l'*Album de la Corrèze*, le *Progrès* et l'*Indicateur*, le tout avec dépens.

JURISPRUDENCE DE LA PRESSE. — La cour royale de Montpellier, réformant le jugement du tribunal de Béziers, qui acquittait le gérant du journal de cette dernière ville, et considérant le recensement comme une matière politique interdite à tout journal non cautionné, vient de condamner, sur l'appel relevé par le ministère public, M. Millet, gérant du *Journal de Béziers*, en un mois d'emprisonnement et 200 d'amende.

OUVRAGES ENVERS DES FONCTIONNAIRES. — Le tribunal de Blois a condamné le sieur de la Faye à trois jours d'emprisonnement et le sieur de la Clotte à un mois de la même peine, pour avoir outragé par paroles deux conseillers municipaux, dans l'exercice de leurs fonctions, à l'occasion du recensement.

PORT ILLÉGAL D'UNE DÉCORATION ÉTRANGÈRE. — M. de Rubelles, rédacteur du *Journal du Bourbonnais*, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Moulins à 50 fr. d'amende et aux frais du procès pour port illégal d'une décoration étrangère.

Théâtres, fêtes et concerts.

Mme Damoreau obtient à Saint-Petersbourg un succès d'enthousiasme. Elle a été mandée à Tzarskoé par l'impératrice, qui lui a fait l'accueil le plus flatteur. L'empereur l'a fort gracieusement remerciée d'être venue en Russie, et lui a demandé d'avoir le courage d'y rester tout l'hiver. Mme Damoreau a chanté, en présence de la cour, avec cette voix ravissante et cette admirable méthode qui l'ont placé au premier rang des artistes français. On lui a fait répéter une ariette italienne jusqu'à trois fois de suite.

— Plusieurs journaux ont annoncé qu'il allait s'ouvrir, rue de Breda, une nouvelle salle de spectacle : c'est tout simplement une salle de danse.

— Les jours que l'Opéra-Comique réserve cette semaine aux représentations de *Richard-Cœur-de-Lion* sont mardi, jeudi et samedi. — Il est question de reprendre le *Chaperon rouge*, de Boieldieu.

— On assure que M. Bernard-Latte sollicite et serait sur le point d'obtenir le privilège d'un second théâtre d'opéra-comique.

— Sur la demande du public, le Vaudeville a obtenu des danseurs espagnols Dolores et Camprubi quelques représentations; ce sont les dernières qu'ils donneront à Paris.

Spectacles du 30 novembre.

- 7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tancrède, Amphitryon.
- 6 h. 5/4 ODEON. — Amour et Sagesses, Luxe et Indigence, Crispin rival.
- 7 h. 1/2 ITALIENS. — Elisir d'amore.
- 7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Frère et Mari, Richard-Cœur-de-Lion.
- 7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Déesse majeure, l'Ingénieur de Paris, l'AVEUGLE et son bâton, la Cachucha, le Poltron.
- 6 h. 1/2 GYMNASSE. — Cicily, Tiridate, la Carotte d'Or, le Capitaine.
- 7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Job et Jean, les Abeilles, le Maître d'école.
- 6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Le Caporal, Cabochard, Chansonnettes, Permission.
- 6 h. 1/2 PORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, Jeannie le Breton.
- 6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La Régaillette, Paul et Virginie.

Bourses, Halles et Marchés.

La rente s'était faite avant l'ouverture à 80 3/5 et 37 1/2; malgré cette amélioration et celle de quelques centimes constatée au premier cours, la baisse s'est immédiatement prononcée, faible d'abord, puis elle n'était que de 10 c.; mais après quelques momens d'indécision, elle a fait de nouveaux progrès. Le 3 0/0 a perdu encore 15 c.; en définitive, 20 c. sur son dernier cours d'avant-hier. Clôture du jour, 80 15 au parquet et 12 1/2 dans la coulisse. L'approche de la liquidation paraît être la seule cause de ce mouvement. Du reste, on a remarqué que la demande pour fin prochain, soit ferme, soit à primes, était extrêmement restreinte. Le 3 0/0 finit aussi en baisse de 20 c.; l'emprunt, de 25 c.; la rive droite de 1 fr. 25 (317 50). Le 3 0/0 belge 1840 est, comme depuis le 20, coté 102 1/2. Tout le reste sans affaires à terme.

Au comptant, ferment :
COMME PRÉCÉDEMMENT : Emprunt St-Germain (1185), obligations de la rive droite (1010), Rouen (453 50), Orléans non libéré (480), d^o libéré (485), caisse hypothécaire (762 50), petits Laffitte (1050), gros d^o (3070), houillère Layon (1000), dette différée (12 1/4), 3 0/0 belge 1851 (101 3/4), 3 0/0 d^o (71 70), Piémont (1127 30).

EN HAUSSE : De 2 fr. 50, obligations de la ville (1500); de 1/8 0/0, emprunt romain (102 1/8), 2 1/2 hollandais (82 3/4), dette passive (5 1/8).

EN BAISSÉ : De 20 c., 5 0/0; de 30 c., 4 0/0 (101 50); de 25 c., 3 0/0; de 15 c., emprunt 1841; de 17 fr. 50, Banque de France (5,402 50); de 50 fr.; Grand-Gombe (1,210); de 1 fr. 25, Strasbourg (887 30); de 2 fr. 50, rive droite (316 25), 4 canaux (1,245), Haïti (657 50); de 60 c., ducats; de 22 fr. 50, Banque belge (765); de 1/4 0/0, dette active (24 3/4); de 1/8, 5 0/0 belge 1840 (102 1/2).

N. E. Bons du trésor, à 3, 6 et 9 mois d'échéance, 3 1/2 0/0.

FONDS PUBLICS.	1 ^{er} COURS.	Plus haut.	Plus bas.	2 ^e COURS.	Clôt. préc.	PRIMES.—En fin du mois.	Fin prochain.
3 0/0 J. G.	116 35	116 35	116 25	116 25	116 45	dt. 1 000 00 000 00	117 15 000 00
22 sept. J. C.	116 45	116 45	116 30	116 30	116 50	dt. 50 000 000 00	117 30 000 00
3 0/0 J. G.	80 40	80 40	80 15	80 15	80 40	dt. 1 000 00 000 00	80 60 000 00
22 juil. J. C.	80 40	80 40	80 15	80 15	80 25	dt. 50 000 000 00	80 60 000 00
Emp. 1841, J. G.	81 05	81 05	81 00	81 00	81 15	dt. 1 000 00 000 00	81 00 000 00
J ^o 22 juil. J. C.	81 15	81 15	80 90	80 90	81 10	dt. 50 000 000 00	81 00 000 00
Multip. J. G.	106 50	106 50	106 50	107 15	107 25	dt. 1 000 00 000 00	107 00 000 00
Juliet J. C.	106 50	106 50	106 50	107 15	107 25	dt. 50 000 000 00	107 00 000 00

Du compt. à fin du mois, 3 0/0 05 1/2 0/0. — Emprunt 1841, 80 1/2 0/0. — D'un mois à fin du mois, 22 1/2 25 0/0. — Du compt. à fin du mois, 5 0/0 05 1/2 0/0. — Rente de Napl., 100 1/2 0/0. — D'un mois à fin du mois, 31 1/2 32 0/0.

CHANGES. 3 mois. — Amsterdam, papier, 100 1/2; argent, 108 1/2. — Hambourg, papier, 106 1/2; argent, 106 1/2. — Londres, papier, 100 1/2; argent, 105 1/2. — Vienne, papier, 100 1/2; argent, 105 1/2.

MARCHANDISES. — Huile colza : disponible, 130 à 131; courant du mois et décembre, 132 à 133; 4 premiers mois 134, 135 à 136; toute l'année, 138 1/2. — Colza, 130 à 131; huile rouge, 130 à 131; lin, 130 à 131. — Cameline, 132 à 133; chanvre, 130 à 131. — Sans expédition.

LES. — Colza, disponible et courant du mois, 148 1/2; décembre, 150 1/2; 4 premiers mois 152, 153 1/2. — Montpellier : disponible et courant du mois, 64 1/2 à 64 5/8; décembre en juin, 64 1/2; juillet et août, 65 1/2 à 65 5/8; 4 derniers mois, 65 1/2. — SAVON. — Disponible, 1^{re} sorte, 3 0/0 (à 125); vieux, 2 à 2 0/0 (à 120 fr.) ordres, 2 1/2.

MARCHÉ DE SORAU. — 19 novembre 1841.

Espèces.	Arrivés.	Vendus.	Poids moyen.	Le kilogramme.		
				1 ^{er} Qual.	2 ^e	3 ^e
Beufs.	676	508	225 kil.	1 10	1 08	1 08
Vaches.	341	324	225	1 12	1 10	1 10
Veaux.	151	150	55	1 72	1 52	1 52
Moutons.	6752	6222	21	1 34	1 10	1 08

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.
ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. — Mardi 30 novembre. — Roussel, libraire; Clot, 10 h. — Oper, md de nouveautés; concord., 10 h. — Reay, entrepreneur de bâtiments; redd. de comptes, 10 h. — Lench et C^o, tailleurs; et ledit Lench, personnellement; syndicat, 11 h. — Mellierand, tailleur; Clot, midi. — Youpout, limonadier; Clot, midi. — Petit, boulangier; Clot, midi. — Perot jeune, limonadier; concord., midi. — Dieudonné, épicer; concord., 1 h. — Dlle Billard, lingère; concord., 1 h. — Staloville, carrelleur; vérif., 1 h. — Farcy et femme, limonadiers; vérif., 1 h. — Auouin, tabacrier; vérif., 2 h. — Lhoite, md de vins; vérif., 2 h. — Richard, maître d'hôtel; vérif., 2 h. — Lioux, coutelier; vérif., 3 h. — Wertz, peintre; vérif., 3 h. — Masiat, anc. relieur; synd., 3 h. — Merlé, ébéniste; Clot, 3 h. — Durand, limonadier; Clot, 3 h. — Lix.

L'un des propriétaires-gérants : M^{re} JARIER.

Paris. — Imprimerie de BÉTHUNE et FLON, 56, rue de Valenciennes.

Librairie, beaux-arts et musique.

M. Perrotin vient de mettre en vente le premier volume de l'Histoire de la révolution de 1830, par M. Cauchois-Lemaire. Ce premier volume contient d'abord une esquisse préliminaire dans laquelle l'auteur caractérise en peu de mots les événements qu'il va raconter et les lie au grand mouvement dont la phase de 1830 n'est que la conséquence et la continuation; vient ensuite le résumé historique de la restauration. Là, sont les causes directes dont les barricades de juillet sont l'effet; là, se noue le drame dont elles furent la péripétie finale. Cette histoire doit avoir un grand succès.

— La librairie de Charles Gosselin met en vente aujourd'hui la 3e édition des Suédois depuis Charles XII, par le vicomte de Beaumont-Vassy. Cet ouvrage a vivement frappé l'attention publique, tant par l'intérêt du sujet que

par le mérite de la forme. M. de Beaumont annonce pour paraître prochainement un nouveau livre intitulé: Swedenborg, ou Stockholm en 1756.

— Le 8e volume du Dictionnaire de Conversation vient d'être mis en vente. Les éditeurs n'ont rien négligé pour rendre cet ouvrage digne de la faveur qu'il a reçue du public; aussi le succès a-t-il été complet.

— De charmantes étrennes sont données pour rien à toutes les dames qui s'abonneront à la GAZETTE DES FEMMES. Mille et un Contes, par le commandeur Léo Lespée, et un Keepsake littéraire contenant 60 gravures et portraits, telles sont les primes accordées: c'est une bonne fortune pour toutes nos lectrices. (Voir aux annonces.)

— L'éditeur MAISON vient de publier un Traité méthodique de la FABRICATION DU COKE (charbon et houille) et de la CARBONISATION DE LA TOURBE, par M. Pelouze père. Ce volume, orné de 4 belles planches,

forme le complément du Traité de l'Éclairage au gaz, publié par le même éditeur. Tout ce qui se rattache à cette industrie y est traité d'une manière complète.

Avis divers.

Les cours de l'abbé Gaultier, continués par ses élèves, recommenceront le samedi, 4 décembre 1841, et auront lieu tous les samedis de midi et demi à 5 h. et 1/2, rue des Saints-Pères, 14, près du quai, où l'on peut s'adresser.

— HOTEL D'ANGLETERRE, rue des Filles-Saint-Thomas, 18, entre la place de la Bourse et la rue Richelieu, près du Théâtre Italien. Nous recommandons aux voyageurs ce vaste et bel hôtel, cité depuis longtemps pour sa bonne distribution et le confort des appartements; il est au centre de Paris, des affaires, des plaisirs, près de la Bourse, du Palais-Royal, des théâtres. Locations de tous les prix: prix modérés.

NOUVEAU TIRAGE DES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE de M. D. LÉVI (ALVARES), rue de Lille, 17. 1 vol. de 800 pag. dans le format Charpentier.

PERROTIN, éditeur de BÉLANGER, de la Méthode WILHEM et de l'ORBIFON, Rue des Filles-Saint-Thomas, 1, PLACE DE LA BOURSE.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

Précédée d'un Résumé historique de la Restauration, et d'une Esquisse préliminaire sur le mouvement démocratique. PAR CAUCHOIS-LEMAIRE. L'ouvrage formera 3 volumes qui paraîtront de mois en mois, à partir du 25 novembre. — Prix de chaque volume de plus de 300 pages chacun, 7 fr. 50 cent. — L'ouvrage complet coûtera 22 fr. 50 cent. — On souscrit sans rien payer d'avance.

ÉTRENNES DONNÉES POUR RIEN A TOUTES LES DAMES. — LES MILLE ET UN CONTES DES DAMES DE FRANCE.

Tout abonnement d'un an à la GAZETTE DES FEMMES, pris avant le 10 décembre prochain, donne droit à la réception gratuite des MILLE ET UN CONTES DES DAMES DE FRANCE, charmantes Nouvelles inédites par le Commandeur LEO LESPEE. Ces récits, publiés en dehors de ce journal, sont destinés à acquiescer un immense succès. Les premiers contes sont intitulés: LE VOILE BLANC DE MARIA, UN SOUVENIR DE MADAME DE GENLIS, LA COURONNE DE FLEURS D'ORANGER, LA VÉRITABLE HISTOIRE DE DON CÉSAR DE BAZAN, trouvée dans l'habit d'un grand poète, LES LARMES ET LES DIANES, LE PORTEFEUILLE D'UNE DAME QUI DANSAIT TRENTE CONTRA-DANS DE SUITE, LES HEURES NOIRES DE LA VIE, LA DERNIÈRE SAINTE, LES MALICES DES SALONS A LA MODE, etc., etc. De plus chaque abonné reçoit pour rien le KEEPSAKE LITTÉRAIRE DES DAMES, orné de 60 gravures et portraits. Ces deux ouvrages valent seuls le double de l'abonnement. — La GAZETTE DES FEMMES, journal poétique, littéraire, artistique et religieux, paraît tous les samedis et coûte 20 fr. par an (départemens, 22 fr.) Cette charmante feuille est rédigée par Mmes Virginie Ancelot, Louise Colet, Anna des Essarts, Eugénie Foa, C. Robert, marquise de Vieuxbois, etc., etc. — On s'abonne rue Montmartre, 180, à Paris.

TRAITÉ MÉTHODIQUE DE LA FABRICATION

DU COKE ET DU CHARBON DE TOURBE,

Où Description raisonnée de tous les procédés de CARBONISATION DES COMBUSTIBLES minéraux, par PÉLOUZE père. Un vol. in-8, accompagné de planches. — Prix: 6 fr., et 6 fr. 30 c. par la poste. — Cet ouvrage, en dehors de sa spécialité, offre un indispensable complément au

TRAITÉ DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ,

Du MÊME AUTEUR. 1 vol. in-8 et atlas de 24 planches. — Prix: 12 fr., et par la poste, 13 fr. — Les deux ouvrages pris ensemble ne coûtent que 15 fr., et par la poste, 18 fr. — Paris, librairie de MAISON, éditeur du GUIDE EN FRANCE, DE RICHARD, quai des Augustins, 20. (Affranchir.) (3804)

Librairie de CHARLES GOSSELIN, éditeur de la Bibliothèque d'Elite, format Jésus in-18, à 3 fr. 50 c. le vol., etc., 9, rue Saint-Germain-des-Prés.

LES SUÉDOIS DEPUIS CHARLES XII, SWEDENBORG

2e ÉDITION. Par le vicomte de BEAUMONT-VASSY. 2 vol. in-8. STOKHOLM EN 1756.

TENUE DE LIVRES. VITAL, breveté du Roi.

Par cette méthode on peut sans apprendre la tenue des livres. — Prix: 10 fr. Sa méthode d'écriture, 5 fr. Chez lui, passage Vivienne, 15, et chez les libraires. Lui adresser un bon sur Paris, on recevra, franco, l'ouvrage désigné.

COLLECTION DES RELATIONS DE VOYAGES PAR MER ET PAR TERRE EN DIFFÉRENTES PARTIES DE L'AFRIQUE, Depuis 1400 jusqu'à nos jours;

MISE EN ORDRE ET PUBLIÉE PAR C. A. WALKENAER, Membre de l'Institut. 21 beaux volumes in-octavo. Mise en vente du tome 2e.

Un volume sera publié les 15 et 30 de chaque mois. ON SOUSCRIT A PARIS, Chez l'Éditeur, rue Laffitte, 40, et chez Martinot, Libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4.

Chez G. Baillière, r. de l'École-de-Médecine, 11, et l'auteur, r. Taranne, 20.

CATARRHE CHRONIQUE, FAIBLESSE ET PARALYSIE DE VESSIE

Par M. BEVERIDGE, docteur des Facultés de Paris et de Göttingue, CHEVALIER de la Légion d'Honneur, PROFESSEUR honoraire des hôpitaux militaires de Paris, MEMBRE de sociétés savantes. PRIX: 3 francs.

INCONTINENCE D'URINE

Chez l'ENFANT, l'ADULTE et le VIEILLARD! Par le même. Prix: 2 fr. 50 c. (3894)

LA FABRIQUE SPÉCIALE des LAMPES CARCEL. LAMPES, 35 fr. Eclairage de BILLARD, 50 fr. Rue d'Orléans, 18. C'est le seul établissement où les lampes marchent 11 heures. Les 40 années de succès de la LAMPE CARCEL témoignent aux éloges mérités qu'on donne chaque jour aux mauvais inventeurs dont nous sommes les témoins.

MAISON DE LA BARBE D'OR, ÉTOFFES DE SOIE EN DÉTAIL.

Brevet d'Invention PARAGUAY-ROUX Ordonnance du ROI! Ce SPÉCIFIQUE, qui guérit à l'instant les douleurs de dents même les plus violentes, est le seul qui assure son EFFICACITÉ par douze années de succès. — A la pharmacie ROUX et CHAIX, rue Montmartre, 149, PARIS, et dans tous les pays du monde. Éviter les contrefaçons. (5-84)

Brevet d'Invention SIROP ANTI-GOUTTEUX Ordonnance du ROI! DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH (Gers).

Quelque années de succès garantissent l'efficacité de ce médicament, qui calme en quatre jours les accès de goutte les plus violents, prévient le retour des paroxysmes et rend aux articulations leur force et leur élasticité. Des vieillards qui en usent depuis quinze ans jouissent de toute leur santé et d'une vigueur inattendue. — Dépôts à Paris et dans les pharmacies, rue Dauphine, 36; rue de Valenciennes, 34 et 36; rue Montmartre, 149; rue du Temple, 189; vis-à-vis le poste de la Banque de France; rue Saint-Honoré, 254, au coin de la place Vendôme; et dans les principales villes de France et de l'étranger. — Prendre garde aux contrefaçons. (5-92)

OSMAN IGLOU Rue Richelieu, n° 91, en face la Bourse, maison Urle et Jeoffrin. Ce saumure adouci les fibres, efface les rides, empêche qu'elles ne viennent, guérit toutes imperfections de peau, telles qu'engorgements, taches de rousseur, couperose, etc. Pot. 10 fr.; demi-pot, 6 fr.; un coup pour les figures plus altérées, 10 fr. 1/2 demi-loup, 6 fr. (Affranchir.) (5-93)

On adjugera même sur une seule enchère. S'adresser pour voir les lieux, à M. Picon, t. subergiste à Dormelles; et pour les renseignements, à M. Duret, notaire à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, 37 et à M. Champion, aussi notaire à Paris, rue de la Monnaie, 19. (3347)

À VENDRE FERME Louée 7,000 fr. nets d'impôts. Arrondissement de Meaux. S'adresser à M. Bayard, notaire à Paris, place du Louvre, 22. (3315) 9

À VENDRE une jolie Maison de campagne Avec jardin et dépendances, de la contenance de 12 ares 20 c. Située dans le parc du domaine de Maison Laiffre, près Saint-Germain-en-Laye. — S'adresser à M. Paréchal, notaire, rue des Fossés-Saint-Martin, 11. (3435) 1

À LOUER un grand Hôtel richement meublé, avec beau jardin sur les Champs-Élysées. S'adresser à M. Leroux, notaire, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 4. (347) 0

À LOUER les Bâties et Vastes Galeries occupées pendant longtemps par la librairie de M. Bossange; Plus, un Grand et BEL APPARTEMENT, en 1er étage, avec 20 ans de remise et éclairage, occupé précédemment par un notaire, et pouvant, par sa proximité de la Bourse, convenir à un banquier ou agent de change. S'adresser, sur les lieux, au concierge. (3964) 1

CHEMISES FLANDIN, RUE RICHELIEU, 63, en face la Bibliothèque. (3384)

Promade de MAILLARD selon le Formulaire DUPUYTREN A la pharmacie, rue d'Armand-Lavoisier, 31. L'efficacité de ce remède est maintenant reconnue pour favoriser le retour de la circulation, en arrêtant le choc et la dissolution

MISE EN VENTE DU 5e VOLUME. — ANGLAIS ET LECLERCQ, ÉDITEURS, RUE DE LA HARPE, 31.

DICTIONNAIRE DE CONVERSATION

à l'usage des Dames et des Jeunes Personnes, ou Complément nécessaire de toute bonne Education. Publié sous la direction de M. W. DUCKWORTH, Rédacteur en chef du Dictionnaire de la Conversation, avec le concours des principaux Collaborateurs de ce grand ouvrage. Ce Dictionnaire, illustré de plus de 1,200 charmantes figures et orné de 25 Cartes géographiques coloriées, formera 10 vol. petit in-8° anglais, d'environ 450 pag.; il paraît un vol. tous les 20 jours et sera terminé le 1er décembre 1841. 3 fr. 50 c. le volume, 35 fr. l'ouvrage complet, quel que soit le nombre de volumes au-delà de dix.

Étude de M. Fabien, notaire, rue de Sévres, n° 2, à Paris. Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. Fabien, l'un d'eux, le mardi 21 décembre 1841, à midi.

d'une Maison,

avec grand chantier, le tout contenant 2,361 mètres, située à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 194. La maison est louée 1,500 fr. Le chantier est aujourd'hui vacant. Cette propriété peut convenir à toute espèce d'exploitation. Elle est limitée dans toute sa profondeur par une rue projetée qui doit être percée l'année prochaine et qui aboutira dans la rue du faubourg-Saint-Antoine. M se à prix, 45,000 fr. Une seule enchère adjugera. S'adresser audit M. Fabien, rue de Sévres, n° 2. Et sur les lieux à M. Hulz. (3112) 1

Étude de M. Pierret, avoué, à Paris, rue de la Monnaie, n° 11. Adjudication le mercredi, 1er décembre 1841.

Sur licitation entre majeurs et mineurs en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre dudit tribunal, une heure de relevée.

I d'une Maison,

sise à Paris, rue de Buffault, 12.

2e d'une autre Maison,

sise à Paris, rue des Marmousets, n° 28, en la cité. — Maison rue de Buffault. Superficie, environ 350 mètres.

Produit brut, environ 13,660 fr. c. Impositions pour 1841 963 64 Concierge 350 Mise à prix 150,000

1er lot. — Maison rue des Marmousets. Superficie, environ 190 mètres. Produit brut, environ 3,500 fr. 80 c. Impositions pour 1841 358 22 Concierge 229 Mise à prix 35,000

S'adresser pour les renseignements: 1° à M. Pierret, avoué poursuivant, éditeur d'une copie du cahier des charges, rue de la Monnaie, 11. 2° à M. Jussaud, notaire, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 51. (3113) 0

d'une Maison,

à Paris, rue du Petit-Pont, 21, dans la Cité, d'un revenu de 3,400 fr., susceptible d'augmentation à l'expiration d'un bail. Mise à prix, redouble à 36,000 fr.

S'adresser, pour voir la maison, sur les lieux, et pour tous renseignements, à M. Grandier, notaire, à Paris, rue Montmartre, 148, dépositaire du cahier de charges, et à M. Châteauneuf, notaire, rue Grotz, des Petits-Champs, 47. (3090) 0

Étude de M. Legras, avoué, à Paris, rue Richelieu, n° 26. Adjudication, le mercredi 8 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre de ce tribunal, une heure de relevée.

Les immeubles ci-après situés place de Villiers, rue de Glichy, à Villiers la Garenne, commune de Neuilly-sur-Seine, arrondissement de Saint-Benoit (Seine). En cinq lots qui pourront être réunis:

1er lot. — D'une petite Maison de campagne, sise place de Villiers, n° 6. 2e lot.

Une autre Maison à l'usage d'un restaurant, sise place de Villiers, n° 7. 3e lot. — Une grande

maison de campagne,

appelée autrefois le château de Villiers, avec un corps de ferme y adossé, et un clos en culture dépendant dudit corps de ferme. 4e lot. — Deux grands

Corps de Bâtiment

à usage de fabrique. 5e lot.

Deux Jardins

marbrés avec maison d'habitation. Mise à prix: 1er lot, 15,000 fr. 2e lot, 8,000 3e lot, 11,000 4e lot, 45,000 5e lot, 25,000

Total 195,000 fr. S'adresser pour les renseignements: 1° à M. Legras, avoué, à Paris, rue Richelieu, n° 26. 2° à M. Bolinod, avoué, à Paris, rue de Choiseul, n° 11. 3° à M. Ancelle, notaire, à Neuilly-sur-Seine. (3114) 0

Biens situés à Paris et dans les départements,

Étude de M. Dabrunel, avoué, à Paris, rue Favé Saint-Sauveur, 3. Adjudication aux criées du tribunal civil de la Seine, le 18 décembre 1841, une heure de relevée.

En vingt-huit lots sans réclamation sur licitation de:

1e une Maison,

sise à Paris, rue du Chêne-Saint, 105. Mise à prix, 45,000 fr. Superficie, 1,125 mètres. 2e une jolie

MAISON DE CAMPAGNE,

meublée, avec cour, jardin et dépendances, sise à Laroche, commune de Cherville, près Boury-la-Mulotte. Mise à prix, 18,000 fr.

Superficie du jardin, 1 hectare et 94 centiares.

3e 26 PIÈCES DE TERRE

labourable, vignes et bois, sises à Villenoy, près Meaux (Seine-et-Marne). Mise à prix totale, 25,000 fr.

S'adresser pour les renseignements: 1° à M. Dabrunel, avoué, poursuivant l'adjudication d'une copie du cahier des charges et des conditions de la vente, et des titres de propriété, demeurant à Paris, rue Favé Saint-Sauveur, n° 3. 2° à M. Ramond de la Croisette, avoué à Paris, rue Boucher, n° 4. 3° à M. Gémelot, avoué à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 1. 4° à M. Frogier-Beschières, notaire, à Paris, rue Richelieu, n° 41 bis. 5° à M. Bésançon, notaire, à Paris, rue de Menars, n° 8. (3108) 1

Riens situés dans les départements.

Étude de M. Lessalle, avoué, à Brive (Corrèze). Vente sur saisie immobilière. En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la ville de Brive (Corrèze).

D'une Propriété

sise au lieu de Lapprêche, communes de Chabrignac et St-Bonnet-Laryvié, canton de Julliac, arrondissement de Brive, appartenant à M. Guyot aîné, propriétaire d'icelle, et de M. Laperche.

Composée d'une maison de maître avec jardins et cours d'eau, bâtiment d'exploitation, pré, pacages, terres, vignes, taillis, bois châtaigniers et bruyères contiguës, savoir:

En Prés 20 5 68 Pacages 32 97 14 Terres 8 11 43 Vignes 1 41 43 Taillis 18 41 30 Bruyères 1 35 30 Bois châtaigniers 1 35 30

Total 77 92 88

L'adjudication définitive aura lieu le 14 décembre 1841, sur la mise à prix de dix mille francs.

S'adresser pour les renseignements, à M. Lessalle, avoué poursuivant la vente; Et sur les lieux pour voir les biens. (3119) 0

Adjudication définitive sur une seule publication, en la chambre des notaires de Paris, sise place du Châtelet et par le ministère de M. Duret et Champion, notaires, le mardi 8 décembre 1841, heure de midi.

Domaine d'Orfèvres,

du commune de ce nom, canton de Moret, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Le domaine, de la contenance de 15 hectares 71 a 25 environ, consistant en maison de maître, cour, jardins, ferme, p 6 et terre labourable.

Revenu net 6,300 fr. Mise à prix 150,000 fr.

VENTES IMMOBILIÈRES.

Étude de M. E. BOJUS, avoué, à Paris, rue de Valenciennes, n° 19.

Vente en quatre lots sur licitation en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant à Paris, au Palais-de-Justice, une heure de relevée, le 4 décembre 1841.

1e d'une Maison

sise aux Batignolles-Monceaux, près vis, rue de la Paix, n° 59, faisant le coin de la rue de la Paix et de la rue de l'Église, sur la mise à prix de 33,500 fr.

2e d'une Maison

située même lieu et même rue, n° 54, sur celle de 23,000 fr.

3e d'une Maison

située aux Batignolles-Monceaux, rue de l'Église, n° 1, sur celle de 20,000 fr.

4e d'une Maison

située même lieu et même rue, n° 3, sur celle de 28,000 fr.

S'adresser pour les renseignements: 1° à M. E. Bojus, avoué poursuivant, dépositaire du cahier des charges, dépositaire du cahier des charges, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, n° 19. 2° à M. Glanzel, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 47. 3° à M. Delacourde jeune, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, n° 27. (3377) 0

Étude de M. de Bénéze, avoué, à Paris, rue Louis-Légrand, n° 7.

Vente sur publications judiciaires en l'audience et par le ministère de M. Prévosteau, notaire, à Paris, y sise, rue Saint-Marc Feytaud, n° 20, onze heures du matin, du titre de l'achalandage, la propriété et du matériel composant le journal l'Écho de la Presse.

L'adjudication aura lieu le jeudi 2 décembre 1841.

Mise à prix: 600 fr. S'adresser pour les renseignements: 1° à M. de Bénéze, avoué, rue Louis-le-Grand, 7. 2° à M. Prévosteau, notaire, rue Saint-Marc Feytaud, 20. Et rue Sainte-Anne, 34. (3491) 0

Étude de M. Glanzel, avoué, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 6.

Adjudication, le samedi 4 décembre 1841, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la première chambre, une heure de relevée.

D'un grand et bel Hôtel.

Très richement décoré sis à Paris, place Vendôme, 18.

Et d'une Maison contiguë,

Sise place du Marché-Saint-Honoré, 25. Mise à prix: 15,000 fr. S'adresser pour les renseignements: 1° à M. Glanzel, avoué, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 67, et à M. Aviat, avoué, à Paris, rue St-Méry, 25, co-poursuivants. 2° à M. Moreau, not., rue Saint-Méry, 14. 3° à M. Vaspington, notaire, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, 7. (3427) 0

